



Ville de Bernay  
Délibération : 21  
Conseil du 11 décembre 2020

## VILLE DE BERNAY

### CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020 -

#### Délibération n° 101-2020

Rapporteur : Monsieur Louis CHOAIN

*L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.*

*Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.*

*Pouvoirs : Céline MENANT à Mickaël PEREIRA, Dominique BÉTOURNÉ à Marie-Lyne VAGNER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER ;*

*Absents : Céline MENANT, Dominique BÉTOURNÉ, Sébastien LERAT.*

*Date de la convocation : 04 décembre 2020.*

*Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.*

---

#### Objet : AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

---

#### EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le rapporteur rappelle qu'afin d'optimiser les procédures au regard des coûts, un groupement de commandes a été créé entre la Ville et le CCAS de Bernay pour lancer une consultation pour le marché des assurances.

La Ville et le CCAS de Bernay ont conclu avec l'assureur AXA France VIE, situé 313 Terrasses de l'Arche à NANTERRE (92727), pour lequel GRAS SAVOYE situé Immeuble Quai 33 – 33/34 quai de Dion-Boudon – CS 70001 à PUTEAUX (92814) est le courtier, un marché d'assurance des risques statutaires, notifié le 28 décembre 2018.

Ce marché a été conclu pour cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec un taux de 5.27 % de la masse salariale du personnel CNRACL, pour la Ville et le CCAS (sur la base de l'année 2018).

Par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 29 juin 2020, la compagnie a informé la Ville, que, du fait des résultats techniques (rapport sinistres/cotisations), l'équilibre financier du contrat était rompu et que, dès lors, une revalorisation de la cotisation s'imposait.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 le taux de cotisation passera à 5,88 % de la masse salariale CNRACL, soit une hausse de la cotisation de 11.57 % pour la Ville et le CCAS.

Les membres de la commission d'appel d'offres réunis le 27 novembre 2020 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la passation de l'avenant n°1 au marché des risques statutaires,

### **DÉLIBÉRATION :**

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;
- VU** l'article R.2194-2 du Code de la commande publique ;
- VU** l'avis favorable des membres de la commission d'appel d'offres réunis le 27 novembre 2020;
- VU** l'avis favorable des membres de la 5<sup>ème</sup> commission « Administration générale, Finances, Economie » réunis le 7 décembre 2020.

### **APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1 au marché des risques statutaires ainsi que toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2020,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

